Image not found or type unknown

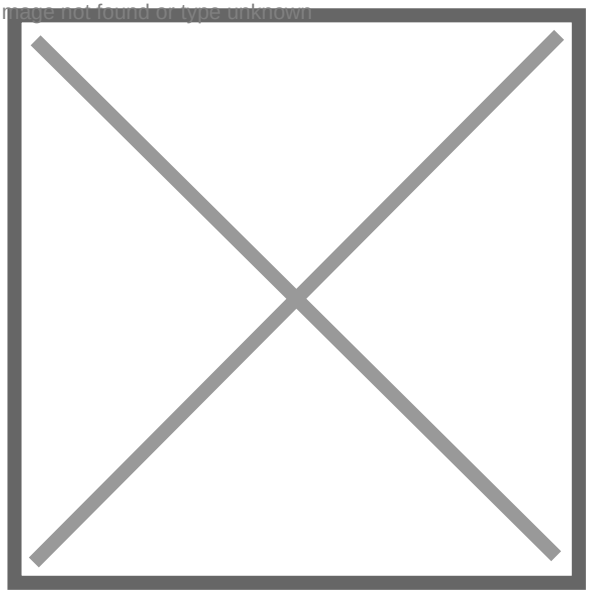

Contestation d'un état des lieux

Par **steph95_old**, le **29/11/2007** à **20:29**

Bonjour,

Nous avons un problème avec notre agence de location concernant l'état des lieux de sortie. Il a été marqué dégât des eaux au lieu d'infiltration et nous avons signé car nous ne doutions pas qu'il y avait une différence. Des travaux ont été fait par décision de l'agence pour toute la chambre car tous les murs étaient trempés d'humidité et les frais ont été déduits de notre caution. Les fenêtres étaient en bois et 2 ont dues être changées dans d'autres pièces car le bois était pourri. Avons-nous un recours? Que dois-je mettre dans mon courrier recommandé pour contester ses frais?

De plus est-ce normal qu'à l'entrée c'est l'agence qui a fait l'état des lieux et à la sortie un expert?

Merci par avance pour votre retour.

Bien cordialement,

Stéphanie

Par **Mike46**, le **01/12/2007** à **19:43**

Bonsoir,
cette humidité est dû à quoi ?Dégât des eaux?
Oui l'agence a le droit de faire intervenir un expert mais elle doit payer l'intégralité des frais du

fait de l'intervention de celui-ci.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés